

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au	En exercice	Qui ont pris
CM		part à la
		délibération
15	15	13

Séance du 12 décembre 2022

Date de convocation : 05/12/2022

Date d'affichage : 13/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BONNETERRE Alexandra, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, M. COURTILOUX-DELAGE Mathieu, M. GEMEAU Stéphane, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe.

Excusée : Mme BOUTET Frédérique

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BONNETERRE Alexandra.

Objet : Renouvellement de la convention avec le Centre de Loisirs année 2022

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la grille tarifaire concernant l'accueil de loisirs applicable depuis le 01/01/2019 est inchangée. Il donne ensuite connaissance à l'assemblée des projets de conventions relatifs à la convention de subvention annuelle du CSCC (hors enfance/jeunesse) ainsi que de celle concernant le Centre de Loisirs du CSCC et propose au conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- S'engage à apporter au CSCC une subvention annuelle de 300 €,
- Maintient l'attribution de la bourse annuelle attribuée aux enfants pour les séjours d'été de 20 € par enfant,
- Approuve le montant de l'aide apportée aux familles, calculé en fonction du quotient familial indiqué sur la grille tarifaire ci-annexée, dans la limite de 350 € annuels par enfant,
- Approuve les projets de convention,
- Demande à Monsieur le Maire de signer les conventions.

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus,
Pour extrait conforme en mairie le 13/12/2022,
Le Maire David CHEVALIER,



Pour le Maire empêché
L'Adjoint délégué
Mr Stéphane GEMEAU
1^{er} Adjoint

AR Prefecture

016-211603378-20221212-2022_12_12_001-DE
Reçu le 15/12/2022

1^{er} Adjoint
M. Stéphane GEMEAU
1 Adjoint délégué
Pour le Maire élu(e)

